

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville, le mardi 21 janvier 2020 à 19 h 30. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Julie Morin, madame la conseillère Manon Bernard et messieurs les conseillers Jeannot Gosselin, Denis Roy, Jacques Dostie, Michel Plante et René Côté.

Assistent également à la réunion M. Jean Marcoux, directeur général, M^{me} Nancy Roy, greffière, M. Luc Drouin, trésorier, M. Ronald Martel (La Tribune) et des citoyens.

No 20-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte la présente séance du 21 janvier 2020.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET ADOPTION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES

- 2.1 Approbation de procès-verbaux

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Approbation des comptes et des salaires
- 3.2 Comité de sécurité incendie – nomination d'un membre
- 3.3 Mandat au cabinet DHC Avocats
- 3.4 Dépenses contractuelles
- 3.5 Liste des personnes engagées
- 3.6 Mérite Estrien aux Lauréats 2019 – La Tribune
- 3.7 Subvention – Commerce Lac-Mégantic inc.

- 3.8 Subvention – Lac en Fête
- 3.9 Subvention – Médiathèque Nelly-Arcan
- 3.10 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-07 modifiant le Règlement n° 1832 concernant la tarification municipale, pour les biens, activités et services

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-01 décrétant des travaux de réfection de la rue Champlain et un emprunt de 1 800 000 \$ à cette fin
- 4.2 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-02 décrétant des travaux de réfection du rang X et un emprunt de 1 040 428 \$ à cette fin

5. ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

6. ENVIRONNEMENT

- 6.1 Achat des licences pour les systèmes distribués

7. SÉCURITÉ INCENDIE

8. LOISIRS-CULTURE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- 8.1 Achat d'un rideau de fer – restaurant Complexe Baie-des-Sables

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10. URBANISME, DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ET FAMILLE

- 10.1 Avis de motion - Règlement n° 2020-05 modifiant le plan d'urbanisme n° 1323 de manière à y intégrer le programme particulier d'urbanisme du parc industriel de Lac-Mégantic
- 10.2 Adoption du projet de Règlement n° 2020-05 modifiant le plan d'urbanisme n° 1323 de manière à y intégrer le programme particulier d'urbanisme du parc industriel de Lac-Mégantic
- 10.3 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-03 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2020
- 10.4 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-06 abrogeant le Règlement n° 1385 établissant un programme de crédit de taxes pour les secteurs zonés industriels

11.- DOCUMENTS REÇUS

12.- FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

12.1 Condoléances – Décès de M^{me} Madeleine (Cauchon) Genest

13.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution no 20-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M^{me} la conseillère Manon Bernard

et résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

8.2 Canada Man / Woman – Soutien financier – Fonds de développement de la MRC du Granit

12.2 Condoléances – Décès de M^{me} Marie-Paule Gagnon Roy

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 décembre 2019 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 17 et 19 décembre 2019 ; tous les membres du conseil ayant reçu copie de ces minutes, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-04

APPROBATION DES COMPTES ET DES SALAIRES

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'APPROUVER les comptes à payer totalisant 751 724,74 \$ en référence aux chèques n^{os} 136492 à 136690 ;

D'APPROUVER la liste des salaires totalisant 325 510,17 \$, payés par transfert électronique, pour la période du 8 décembre 2019 au 11 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-05

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE - NOMINATION D'UN MEMBRE

ATTENDU QUE le Comité de sécurité incendie a pour fonction d'étudier, à la demande du conseil de la MRC du Granit ou de sa propre initiative, toute question relative aux dossiers de la sécurité incendie du territoire de la MRC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

DE NOMMER M. le conseiller Michel Plante, membre du Comité de sécurité incendie de la MRC du Granit.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-06

MANDAT AU CABINET DHC AVOCATS

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a reçu une mise en demeure de la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., concernant notamment le droit de coupe et de chasse de M. Steve Bédard ;

ATTENDU QUE les procédures entamées par la Ville de Lac-Mégantic à l'encontre de M. Steve Bédard touchent également Messieurs Éric et Fernando Bédard et Mesdames Nancy Bédard et Diane Dansereau ;

ATTENDU QUE la Ville a, par sa résolution n° 19-364, mandaté le cabinet DHC Avocats afin de la représenter dans le cadre de ce litige.

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

D'AVISER le cabinet DHC Avocats d'inclure Messieurs Éric et Fernando Bédard ainsi que Mesdames Nancy Bédard et Diane Dansereau dans les procédures entamées par la Ville de Lac-Mégantic à l'encontre de M. Steve Bédard concernant, notamment, des droits de coupe et de chasse ;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le budget courant de la municipalité ;

D'AUTORISER la greffière, à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-07

DÉPENSES CONTRACTUELLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1 du Règlement n° 1394 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire, le trésorier doit déposer, à la séance du conseil de janvier de chaque année, une liste des dépenses résultant, notamment, de contrats, de règlements, de conventions collectives, de contributions de l'employeur et de tarifs gouvernementaux.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

D'APPROUVER la liste des dépenses contractuelles préparée par le trésorier, M. Luc Drouin, laquelle liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, totalisant un montant de 13 614 400 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-08

LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.2 du Règlement n° 1394 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire, le directeur général doit déposer, trimestriellement, la liste des personnes engagées.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

DE PRENDRE ACTE de la liste des personnes engagées par le directeur général, M. Jean Marcoux, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019, laquelle liste est jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-09

MÉRITE ESTRIEN AUX LAURÉATS 2019 – LA TRIBUNE

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

D'AUTORISER monsieur le conseiller Jacques Dostie à participer à la Soirée Mérite Estrien aux Lauréats 2019 de La Tribune qui se tiendra le 10 février 2020 ;

D'ACQUITTER et/ou DE REMBOURSER les coûts d'entrée, de repas et de déplacement, s'il en est ;

DE FINANCER ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le budget courant de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-10

SUBVENTION – COMMERCE LAC-MÉGANTIC INC.

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic accorde une importance particulière au développement commercial sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic mandate l'organisme Commerce Lac-Mégantic pour réaliser ledit mandat de développement commercial.

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M^{me} la conseillère Manon Bernard

et résolu :

D'ACCORDER une subvention de 121 300 \$ à Commerce Lac-Mégantic inc. et D'AUTORISER le trésorier à verser cette somme aux conditions et au moment opportuns ;

DE FINANCER cette dépense à même le budget courant de la municipalité ;

DE REMERCIER Commerce Lac-Mégantic inc. pour la contribution au développement commerce de Lac-Mégantic.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-11

SUBVENTION – LAC EN FÊTE

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic désire soutenir financièrement le Lac en Fête dans la réalisation de ses événements pour l'année 2020.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller Michel Plante

et résolu :

D'ACCORDER une subvention totale de 58 300 \$ au Lac en Fête, laquelle est répartie de la manière suivante :

- 3 000 \$ pour la Fête Nationale ;
- 12 700 \$ pour le Lac en Fête (Traversée internationale) ;
- 27 300 \$ pour la remise de bourses aux nageurs dans le cadre de la Traversée internationale (20 000 \$ USD au taux de conversion de 1,3636) ;
- 5 100 \$ pour le Mégantuque ;
- 10 200 \$ pour tous les besoins de sous-traitance nécessaires à la tenue de ces activités.

D'AUTORISER le trésorier à verser ces sommes aux conditions et au moment opportuns ;

DE FINANCER cette dépense à même le budget courant de la municipalité ;

DE REMERCIER l'organisation pour sa contribution à l'attraction touristique de la Ville et pour les retombées qu'elle génère.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-12

SUBVENTION – MÉDIATHÈQUE NELLY-ARCAN

ATTENDU QUE la Médiathèque Nelly-Arcan a pour but d'améliorer la qualité de vie sous tous ses aspects qu'il s'agisse d'éducation, d'information ou de culture et de faire la promotion d'une société démocratique où tous et toutes ont des chances égales d'accroître leurs connaissances ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic désire soutenir financièrement la mission de la Médiathèque Nelly-Arcan ainsi que ses services complémentaires.

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

D'ACCORDER une subvention de 303 200 \$ à la Médiathèque Nelly-Arcan et D'AUTORISER le trésorier à verser cette somme aux conditions et au moment opportuns ;

DE FINANCER cette dépense à même le budget courant de la municipalité ;

DE REMERCIER l'équipe et les nombreux bénévoles pour leur implication et leur contribution au développement social et culturel de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

No 20-13

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 2020-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1832 CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE, POUR LES BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES

M. le conseiller Jacques Dostie présente et dépose le projet de Règlement n° 2020-07 modifiant le Règlement n° 1832 concernant la tarification municipale, pour les biens, activités et services ;

Ce projet de règlement modifie les tarifs applicables à la Station touristique Baie-des-Sables ;

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

No 20-14

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 2020-01 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CHAMPLAIN ET UN EMPRUNT DE 1 800 000 \$ À CETTE FIN

M. le conseiller Michel Plante présente et dépose le projet de Règlement n° 2020-01 décrétant des travaux de réfection de la rue Champlain et un emprunt de 1 800 000 \$ à cette fin ;

Ce projet de règlement prévoit l'exécution des travaux d'infrastructure, d'aqueduc et d'égout de la rue Champlain, entre les rues Québec-Central et Laviolette, et que les coûts reliés à ces travaux sont payables par l'ensemble des contribuables et que le financement est prévu au moyen d'un règlement d'emprunt ;

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

No 20-15

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 2020-02 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG X ET UN EMPRUNT DE 1 040 428 \$ À CETTE FIN

M. le conseiller Jeannot Gosselin présente et dépose le projet de Règlement n° 2020-02 décrétant des travaux de réfection du rang X et un emprunt de 1 040 428 \$ à cette fin ;

Ce projet de règlement prévoit l'exécution des travaux de renforcement et de surfacage du rang X et que les coûts reliés à ces travaux sont payables par l'ensemble des contribuables et que le financement est prévu au moyen d'un règlement d'emprunt ;

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

Résolution no 20-16

ACHAT DES LICENCES POUR LES SYSTÈMES DISTRIBUÉS

ATTENDU QUE les Services techniques doivent procéder à la mise à jour des licences des systèmes distribués pour les communications entre les automates des réseaux eaux potables et usées ;

ATTENDU QUE les sommes requises avaient été prévues lors de l'exercice budgétaire 2020 ;

ATTENDU la recommandation de M^{me} France Bergeron, directrice des Services techniques, datée du 9 janvier 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

D'OCTROYER un budget aux Services techniques au montant de 20 000 \$ incluant toutes les taxes applicables, et ce, pour l'achat de licences des systèmes distribués ;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristournes de taxes, à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité remboursable en trois (3) versements annuels égaux, à compter de l'année 2021 ;

D'AUTORISER le directeur adjoint des Services techniques – Bâtiments ou la directrice des Services techniques à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-17

ACHAT D'UN RIDEAU DE FER – RESTAURANT COMPLEXE BAIE-DES-SABLES

ATTENDU QUE l'absence d'un rideau de fer au restaurant de Baie-des-Sables limite la location de la salle ;

ATTENDU le grand potentiel de cette salle à la location, en raison de sa localisation et de sa vue exceptionnelle ;

ATTENDU QUE ce rideau pourra servir autant la Ville que d'éventuels concessionnaires ;

ATTENDU la recommandation de M. Marc-André Bédard, directeur adjoint au Service des loisirs, plein air et nautisme, en date du 10 janvier 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M^{me} la conseillère Manon Bernard

et résolu :

D'OCTROYER un budget au Service des loisirs au montant de 5 718,63 \$, incluant toutes les taxes applicables, et ce, pour l'achat d'un rideau de fer au restaurant au Complexe Baie-des-Sables ;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité, remboursable en un seul versement en 2021 ;

D'AUTORISER le directeur adjoint du Service des loisirs, plein air et nautisme à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-18

CANADA MAN / WOMAN - SOUTIEN FINANCIER – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic est promoteur depuis trois années du triathlon extrême Canada Man / Woman en collaboration avec Endurance Aventure ;

ATTENDU QUE pour les années à venir, la Ville de Lac-Mégantic souhaite que le projet soit régionalisé et que la responsabilité de l'organisation soit prise en charge ultimement par un organisme ayant une expertise dans l'organisation d'événement ;

ATTENDU QUE le Lac en Fête a été désigné comme l'organisme qui aura la responsabilité avec ses partenaires d'organiser et de structurer l'événement sportif Canada Man / Woman ;

ATTENDU QU' afin de favoriser la transition vers cet organisme et de régionaliser l'événement, la Ville souhaite déposer une demande de subvention au Fonds de développement de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic souhaite la poursuite de l'événement sportif Canada Man / Woman considérant l'impact positif qu'a l'événement sur l'ensemble de la région de Mégantic.

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Gosselin,

appuyé par M. le conseiller Michel Plante

et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à présenter une demande de soutien financier au Fonds de développement de la MRC du Granit afin d'obtenir un soutien à la réalisation de la régionalisation de l'événement Canada Man / Woman ;

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

No 20-19

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 2020-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 1323 DE MANIÈRE À Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU PARC INDUSTRIEL DE LAC-MÉGANTIC

Avis de motion est donné par M. le conseiller Denis Roy de la présentation pour adoption à une prochaine séance du conseil du Règlement n° 2020-05 modifiant le plan d'urbanisme n° 1323 de manière à y intégrer le programme particulier d'urbanisme du parc industriel de Lac-Mégantic.

Résolution no 20-20

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 1323 DE MANIÈRE À Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU PARC INDUSTRIEL DE LAC-MÉGANTIC

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

M^{me} la mairesse mentionne que ce projet de règlement permet de structurer et de stimuler le développement industriel dans une vision globale de développement qui tiendra compte de 6 grandes orientations de développement, lesquelles se définissent comme suit :

- définir le transport ferroviaire comme la clef de développement du parc industriel ;
- mettre en valeur les terrains disponibles ;
- augmenter l'attractivité du parc industriel ;
- développer une image de marque pour le parc industriel ;
- assurer l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ;
- mettre le développement durable au coeur du développement industriel.

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'ADOPTER le projet de Règlement n° 2020-05 modifiant le plan d'urbanisme n° 1323 de manière à y intégrer le programme particulier d'urbanisme du parc industriel de Lac-Mégantic ;

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

No 20-21

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT N° 2020-03 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2020

M. le conseiller René Côté présente et dépose le projet de Règlement n° 2020-03 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2020 ;

Ce projet de règlement prévoit plusieurs programmes de revitalisation, notamment, pour la construction résidentielle, la valorisation des façades du centre-ville, la reconstruction du centre-ville pour les bâtiments certifiés Novo-Climat 2.0 et Leed, la valorisation, la reconstruction et la relance du centre-ville historique, les projets communautaires ou d'envergure ainsi que pour le parc industriel ;

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

No 20-22

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 2020-06 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 1385 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR LES SECTEURS ZONÉS INDUSTRIELS

M. le conseiller Denis Roy présente et dépose le projet de Règlement n° 2020-06 abrogeant le Règlement n° 1385 établissant un programme de crédit de taxes pour les secteurs zonés industriels ;

Considérant que la Ville instaure un nouveau programme de subvention pour le parc industriel à même le Règlement n° 2020-03 établissant un programme de revitalisation et que ces deux programmes ne peuvent coexister, il y a donc lieu d'abroger le Règlement n° 1385.

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

Résolution no 20-23

CONDOLÉANCES – DÉCÈS DE MME MADELEINE (CAUCHON) GENEST

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M^{me} la conseillère Manon Bernard

et résolu :

DE TRANSMETTRE nos plus sincères condoléances à la famille de M^{me} Madeleine (Cauchon) Genest, à la suite du décès de cette dernière, survenu le 27 décembre 2019 ;

M^{me} Madeleine (Cauchon) Genest est la mère de messieurs Stéphane et Hubert Genest, appariteurs-concierges au Centre sportif Mégantic.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 20-24

CONDOLÉANCES – DÉCÈS DE MME MARIE-PAULE GAGNON ROY

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

DE TRANSMETTRE nos plus sincères condoléances à la famille de M^{me} Marie-Paule Gagnon Roy, à la suite du décès de cette dernière, survenu le 17 janvier 2020 ;

M^{me} Marie-Paule Gagnon Roy est la mère de M^{me} Isabelle Roy, technicienne à l'usine d'épuration de la Ville de Lac-Mégantic.

Adoptée à l'unanimité

No 20-25

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Résolution no 20-26

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :

QUE cette séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse